

La borne armoriée de Grelette

Cette belle pierre, que dis-je, cette exceptionnelle borne armoriée est située dans le beau pays de Châlus au lieu-dit Grelette , sur la séparation des communes de Pageas et Bussière-Galant, au point de longitude 1° 01' 35" E et de latitude 45° 39' 00,8" N. Le mot « limite » est peut-être plus judicieux pour signaler la séparation entre la seigneurie de Châlus et la seigneurie des Cars.

Elle est unique donc rare et même exceptionnelle. Cette pierre haut-viennoise est gravée, mieux sculptée. Les armoiries de deux grandes familles de notre département, de notre région Limousin, la famille des d'Albret et la famille Peyrusse des Cars. Quelle histoire ! C'est l'histoire de notre pays la France tant ces deux familles avec leurs ascendants et descendants influencèrent le royaume de France et de Navarre. *Histoire et Archéologie* est intervenue pour la protection de cette borne historique.

Presque mystérieux ce granit, érigé sans datation précise, culturel par sa représentation historique, géographique et héraldique. Trois fois surprenante, intéressante et passionnante, puisqu'elle fut décrite dans une étude sur les pierres à légendes et pierres curieuses du Limousin.

À quelle date fut-elle implantée ? Pourquoi fut-elle enterrée partiellement et comment fut-elle installée ?

À ce jour, l'étude la plus complète réalisée le fut par le docteur Jean Eybert dans une publication du bulletin de la société archéologique et historique du Limousin, tome ciii en 1976. Je rends hommage à ce qu'il a écrit en ouvrant des guillemets : « les bornes armoriées indiquant des limites de fiefs ou de justices sont extrêmement rares en Limousin et Marche et pour ce qui est du département de la Haute-Vienne nous n'en connaissons qu'une seule. »



Le témoignage de Jean Eybert est si complet et important qu'il suffit à lui seul pour décrire, expliquer et présenter la borne de Grelette. Il poursuit ainsi : « cette borne se trouve exactement sur la limite des communes de Pageas et de Bussière-Galant... L'on découvre un vaste panorama vers Châlus et bien au-delà, cette borne seigneuriale se présente sous l'aspect d'un gros bloc de granit de forme à peu près parallélépipédique ». Ce mot de dix-huit lettres, dix consonnes et huit voyelles, est une transition surprenante de circonstances, de nombres, de chiffres en cette année deux mille dix-huit. La comparaison s'arrête là.

Il continue : « ses deux angles les plus élevés se trouvent à 0,95 m au-dessus du sol ; la longueur de chacune des deux grandes faces est de 0,84 m du côté le plus enfoui et de 1,02 m de l'autre côté ».

Voici la description héraldique faite par J. Eybert : « il n'y a aucun doute que ces armes



sont celles de la maison de Peyrusse des Cars, laquelle portait *de gueules au pal de vair*¹ ». Il poursuit : « nous nous trouvons donc en face des armes bien connues de la maison d'Albret *écartelé, aux I et IV d'azur à trois fleurs de lis d'or, aux II et III de gueules plain*² ».



« L'érection de la borne de Grelette doit donc se situer entre la date où la seigneurie de Châlus devint une possession de la maison d'Albret et celle de sa constitution en dot en faveur de Charlotte d'Albret c'est-à-dire entre 1400 et 1499 ».



La pierre de granit de Grelette est un patrimoine remarquable de par sa rareté mais aussi du fait, comme indiqué dans le paragraphe précédent, de trouver des armoiries sculptées.

Francis LAROULANDIE

Sources : bulletin de la société archéologique et historique du Limousin.

Crédits photographiques : Francis et Bernadette Laroulandie.

Dessins des armoiries : Wikipedia.



Complément géographique : le lieu est aussi d'une importance géographique notable, à proximité du point triple fluvial entre le bassin de la Loire, par la Gorre née à Pageas, celui de la Dordogne, par la Dronne qui naît non loin à Bussière-Galant, et celui de la Charente, dont Châlus constitue la pointe extrême-orientale, au travers de la Tardoire.

¹ Traduction en français actuel : une bande verticale (tiers médian de la largeur) de fourrure (d'écureuil gris, en principe) sur un fond rouge. Blasonnement toujours utilisé de nos jours pour la commune des Cars.

² Traduction en français actuel : dessin partagé en quatre, avec en haut à gauche (la gauche du lecteur) et en bas à droite trois fleurs de lis d'or sur fond bleu (les armoiries de la royauté de France à partir de l'époque indiquée) et les autres quartiers entièrement rouges.